

## C.R. DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES 08/07/2024 – VISIOCONFERENCE

PAGE 1/1

### **Présences**

Président : Philippe CALOUX. Membres : Serge DORAIN, Christophe CHAMPEAUD

**Excusés** : MM. Cyril SAINT CRICQ, Fabrice RENAUD

**Assiste** : Mme Marie-Laure NADAL

1/ Conformément aux nouvelles dispositions prévues par les Statuts de la FFF votées en décembre 2023 et applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 qui précisent [...] *Un membre du Comité de Direction ne peut pas être salarié de la F.F.F., de la L.F.P., de l'I.E.F.F., d'une Ligue régionale ou d'un District, et inversement. Le membre du Comité de Direction rémunéré dans les conditions de l'article 13.8 des présents Statuts n'est pas pour autant considéré en situation d'infraction vis-à-vis de cette disposition.* »,

Il doit être procédé au remplacement, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, de M. David WAILLIEZ (actuel représentant de l'arbitrage) et de M. Jean-Luc GAUTIER (actuel représentant des éducateurs), liés désormais par un contrat de travail avec la LFNA.

Les deux candidats à leur remplacement sont :

- . Mme Naouel BOUTI (licence 1866514737) au titre de représentante des arbitres
- . M. Patrick ECALLE (licence 170008325) au titre de représentant des éducateurs.

2/ M. Bernard VAILLANT et Mme Isabelle RADJAI ayant démissionné du Comité de direction, doivent également être remplacés.

Les candidats à leur remplacement sont :

- . M. Bruno MOREAU (licence 310522990)
- . M. Eric THOURAUD (licence 1110346071)

La Commission réunie ce jour est amenée à vérifier la recevabilité des candidatures qui lui sont proposées.

Après étude de l'ensemble des pièces qui leur sont remises, les quatre candidatures sont validées en respect notamment des dispositions de l'article 13.2.2 des Statuts de la LFNA.

Les candidatures devront être entérinées par le Comité de direction en vue d'un vote des clubs en Assemblée Générale LFNA.

Fin de séance.

Philippe CALOUX

Serge DORAIN

Christophe CHAMPEAUD